Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212900708-20260605-2026_040-DE

GUILER-SUR-GOYEN

MAIRIE de GUILER-SUR-GOYEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
01 juin 2026

AFFICHÉE LE :
01 juin 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 12
VOTANTS : 13

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 05 juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de GUILER-SUR-GOYEN, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mr Jacques CARIOU, Maire.

Etaient présents : Jacques CARIOU – Marthe BIGER – Patrice FAILLER Catherine MONNIER – Marie-Armelle GUELLEC – Guillaume GOURLAOUEN – Enzo BEAUNE – Fabrice TREMEAU – Jean-Jacques SAVINA – Anne MENNECHET – Hélène KERJEAN – Loriane LE BARS

Était absent et ayant donné pouvoir : Yan AUFFRET ayant donné pouvoir à Jacques CARIOU

Etaient absents et excusés : Johanna KERAVEC – Nadine L'ALLES

Secrétaire de séance : Anne MENNECHET

Délibération n° 2026 - 040

OBJET : Travaux de voirie – Travaux de renouvellement réseau eaux pluviales

Convention de délégation de maitrise d'ouvrage de la Commune de Guiler à la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden : renouvellement d'un réseau des eaux pluviales du rond -point centre bourg.

La Commune de Guiler sur Goyen, souhaite renouveler un réseau pour les eaux pluviales dans le cadre des travaux de réfection de la route départementale RD243. Ces travaux étaient prévus sur le Schéma Directeur des Eaux Pluviales.

Dans le même temps, la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden prévoit de renouveler le réseau d'eau potable.

Pour une question de cohérence et de bonne exécution des travaux, il a été décidé le principe d'une intervention sous maîtrise d'ouvrage unique de la Communauté de communes, et de la passation de la présente convention de mandat entre la Commune et la Communauté de Communes. Cette convention a pour objet de confier à cette dernière le soin de réaliser au nom et pour le compte de la commune les travaux de réseau d'eau pluviale, relevant de la compétence de la commune.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212900708-20260605-2026_040-DE

L'enveloppe financière, suivant le devis de l'entreprise mandataire, est estimée à 24 500.48 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal adopte cette convention.

Pour copie conforme au registre,
Le 05 juin 2026
Le Maire,
Jacques CARIOU

MAIRIE DE GUILER-SUR-GOYEN (Finistère)